



Municipalité Val-des-Lacs

Au coeur de la nature



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

COVID-19

MESURES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Val-des-Lacs, le 9 avril 2020 – Plusieurs mesures et ressources, visant à limiter la propagation du COVID-19, sont actuellement disponibles pour les Vallacquois. Ces mesures sont offertes par différents organismes publics et parapublics. Nous désirons faire un rappel à titre informatif.

La MRC des Laurentides a mis en place une plateforme concernant la présente situation et donne des informations importantes ainsi que les coordonnées des organismes qui peuvent vous aider. Veuillez consulter le site : <https://mrclaurentides.qc.ca/> .

La Municipalité met à votre disposition une ligne téléphonique dédiée aux citoyens durant les heures d'ouverture, soit de 9h à 16h les jours ouvrables : 819-326-5624 #3600. Évidemment, pour toute urgence faisant craindre pour votre sécurité ou celle de vos biens, vous devez contacter le 911.

La Municipalité contacte actuellement les personnes âgées de 70 ans et plus afin de s'assurer du bien-être de tous. Si vous connaissez quelqu'un qui n'a ni de soutien de sa famille, ni de son voisinage, veuillez nous en informer ou inviter cette personne à nous téléphoner : 819-326-5624 #3600. De plus, la Municipalité a mis en place un *service de livraison* pour ces personnes âgées, vulnérables ou en quarantaine, qui sont dans l'incapacité de se déplacer ou d'obtenir tout autre soutien. Diverses pharmacies préparent les ordonnances et le IGA de Sainte-Agathe-des-Monts nous supporte dans ce service. Contactez-nous pour plus de détails : 819-326-5624 #3604. Veuillez noter qu'un service de livraison est offert par le Dépanneur Feghaly (communément appelé Dépanneur Manon) au (819) 323-7020. Nous vous invitons à consulter le site de la MRC des Laurentides, qui est régulièrement mis à jour, pour plus de détails : <https://mrclaurentides.qc.ca/jai-besoin-de-denrees-alimentaires/> .

La Sûreté du Québec réserve une ligne téléphonique pour les signalements anonymes de rassemblements : 310-4141 ou *4141.

Le Gouvernement du Québec a adopté, le 1er avril 2020, un décret qui vise à limiter les allées et venues notamment sur le territoire de la MRC des Laurentides. D'ailleurs, une mesure visant à arrêter temporairement le tourisme a été mise en place et constitue en une interdiction de location pour toute résidence touristique. À la lumière de ces informations, il est à comprendre que les villégiateurs déjà sur le territoire doivent y rester. Il est primordial de respecter les directives et de cesser toute location pour la période requise, ce qui limitera les déplacements entre les régions ainsi que les rassemblements qui ont très souvent lieu lors de la location de chalets. Cette demande vise à contribuer à la protection de la collectivité.

Les crues printanières sont à nos portes. La Municipalité est vigilante sur le sujet et a déjà entamé des démarches préventives. Vu la réalité imposée par le COVID-19, nous vous invitons à prévoir un plan

avec de la famille. De plus, en cas d'infiltration dans votre résidence, nous vous invitons à en informer monsieur Robert Dufort, l'inspecteur en urbanisme de la municipalité au : 819-326-5624 #3604.

Nous vous rappelons que le Conseil municipal a adopté une mesure d'allègement pour le paiement des taxes 2020. Cette mesure consiste en 3 points :

- Aucune pénalité et aucun intérêt ne seront imposés pour le paiement des taxes pour l'année 2020 pour la période du 18 mars au 30 juin 2020 inclusivement ;
- Demander la collaboration des citoyens ayant subi peu ou aucune baisse de revenus de continuer à payer les taxes selon les délais prévus ;
- Les citoyens ayant un retard de taxes des années précédentes sont tenus d'effectuer les remboursements puisque les intérêts et les pénalités continueront à s'appliquer sur ces montants.

Nous vous rappelons l'importance de bien se laver les mains. Veuillez consulter la fiche explicative suivante :



Tous nos efforts sont présentement déployés à assurer les services essentiels. Nous demandons à tous de soutenir leurs voisins isolés ou vulnérables par des actions d'entraide comme faire l'épicerie ou récupérer les médicaments et leur livrer sur le seuil de leur porte, car il est important de respecter les consignes sanitaires de la direction générale de la santé publique du Québec. Nous vous remercions de votre collaboration.

Si le coronavirus vous inquiète, vous pouvez contacter sans frais le 1 877 644-4545.

Suivez-nous sur Facebook et sur notre site internet www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Source et information :
Katia Morin, Directrice générale
819-326-5624, poste 3601